

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04 JUIL. 2024

ID : 056-215600420-20240702-DEL2024_48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2024

N°DC-2024-48

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Création d'un local de stockage pour le Centre de Loisirs

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Isabelle TAINGUY, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO ; Mme Carole MIANNAY à Mme Nathalie DUMONT ; Mme OLLIC à Mme Laurence MORVAN et M. Christine DUBIEZ DA ROCHA donne pouvoir à Mme Isabelle TAINGUY

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LE GAL

Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire - Enfance jeunesse en date du 27 juin 2024 ;

Le centre de loisirs de Colpo a fait part de son besoin d'un local de stockage extérieur pour y entreposer du matériel pédagogique et culturel dans un endroit clos et sécurisé. Initialement, la demande concernant l'acquisition d'un chalet en bois. Après réflexion, il est souhaité de remplacer l'achat d'un chalet par la création d'une zone de stockage.

Ce futur local de stockage serait créé en utilisant l'espace couvert devant l'entrée du bâtiment abritant le local dit « sans abris » situé au 35 avenue de la Princesse. La façade Est sera habillée avec la création d'une porte en bois. Côté Ouest, est envisagé l'installation d'une grille-porte sécurisée donnant directement sur l'espace vert de la cour intérieure du Centre de Loisirs.

Le coût de cet aménagement extérieur est estimé à 3 987€ H.T. Il comprend la réalisation et pose d'une grille-porte à l'arrière du local de stockage (1672€ H.T), la création d'un mur en bois comprenant une ossature en douglas et lame de bardage en bois rouge (1635€ H.T), la réalisation d'un surbot (250€ H.T) et des travaux de peinture (430€ H.T).

De surcroît, la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du Fonds Publics et Territoires, « Aide aux partenaires 2024 », peut intervenir à hauteur de 80 % du montant total de l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE le principe de la création d'un local de stockage extérieur pour l'Accueil de Loisirs de Colpo situé au 35 avenue de la Princesse.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04 JUIL. 2024

ID : 056-215600420-20240702-DEL2024_48-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de la CAF au titre du dispositif « Aide aux partenaires 2024 » à hauteur de 80% du montant total de l'opération soit 3 189,60€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

